



Rubrique
Solidarités humaines

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Handicap

Le téléservice «MDPH en ligne » améliore le parcours des usagers

Depuis 2020, toute personne en situation de handicap, un proche aidant ou son représentant légal, peut effectuer en ligne les demandes de droits et de prestations auprès de leur Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par l'intermédiaire de la plateforme « MDPH en ligne » gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Cette plateforme évolue : elle permet désormais une interconnexion avec les logiciels métier des agents départementaux qui traitent ces dossiers. Une révolution technologique qui profite à tous (usagers et agents de la MDPH) et qui n'empêche pas les demandes « papier » plus classiques. Les deux systèmes coexistent.

■ MDPH en ligne, qu'est-ce que c'est ?

« MDPH en ligne » est un site gratuit, simple et 100% accessible. Toutes les démarches habituellement réalisées sur un formulaire papier peuvent y être effectuées : carte mobilité inclusion, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, orientation vers un service médico-social ou encore reconnaissance de travailleur handicapé...

« MDPH en ligne » cible le profil de la personne en situation de handicap pour lui éviter de remplir des parties inutiles. Les informations enregistrées lors de la création du compte (coordonnées, besoin de la vie quotidienne...) le sont pour toutes les futures demandes. Le certificat médical, d'une validité d'un an, doit lui être joint à chaque demande. L'avancement d'un dossier est consultable à tout moment et le site indique s'il manque des justificatifs. Les agents de la MDPH ont accès, de façon sécurisée, à toutes les informations et toutes les pièces jointes déposées en ligne. Cela simplifie leur traitement des dossiers, limite leurs tâches administratives de saisie de données ou de numérisation. Les délais de réponse sont donc plus courts grâce à « MDPH en ligne ».

Pour retrouver « MDPH en ligne », rendez-vous sur mdphenligne.cnsa.fr ou mdph10.fr.



Rubrique
Solidarités humaines

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

■ A propos de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un « guichet unique » destiné à simplifier les démarches des personnes handicapées. Elle répond à l'ensemble des besoins des personnes handicapées, jeunes et adultes (hors handicap lié au vieillissement). Située à Troyes, elle s'appuie aussi sur les équipes du Département, réparties sur tout le territoire départemental.

Quels que soient l'âge et la situation, tout est concentré en un même lieu : l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et le conseil.

Grâce à son approche pluridisciplinaire, la MDPH prend en compte chaque personne dans sa globalité. Elle peut ainsi mesurer l'impact de son handicap sur l'ensemble de sa vie quotidienne, familiale, sociale et professionnelle. Ce qui lui permet de proposer des solutions personnalisées.

Pour être au plus près des personnes, la MDPH mobilise une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, ergothérapeutes, médecins, psychologue, chargés de l'évaluation des besoins et de l'accompagnement des bénéficiaires. Elle s'appuie en outre sur les Unités autonomie, mises en place par le Département, composées de secrétaires et de travailleurs sociaux à l'écoute. Aussi bien par téléphone, que dans les centres médico-sociaux.

Créée en 2006, la MDPH est un groupement d'intérêt public (GIP) qui associe l'État, la CPAM, la CAF et le Département. Ce groupement se traduit par l'apport et la mise en commun de moyens destinés à assurer le fonctionnement de la MDPH. Placé sous la tutelle administrative et financière du Département, le GIP est présidé, de droit, par le président Bernard de La Hamayde (vice-président du Conseil départemental)

Renseignements :

Maison départementale des personnes handicapées de l'Aube
Cité administrative des Vassaules
Rue Grégoire Herluison
CS 50 770
10026 Troyes Cedex
03 25 42 65 70
mdph@aube.fr